

Usine Ford en Gironde : une des ultimes batailles des ex salariés passe par les Prud'hommes



149 ex-salariés de Ford Aquitaine Industrie à Blanquefort estiment toujours abusif leur licenciement par Ford. La bataille, mardi 9 juin, passait par le Conseil des prud'hommes

De leur ancien emploi, il ne reste rien depuis juillet 2019, pas plus qu'il n'y a désormais de trace de leur ancienne usine Ford Aquitaine Industrie de Blanquefort (33) totalement rasée depuis quelques semaines. Mais pour des ex-Ford, le combat contre le constructeur automobile américain n'est pas terminé. 149 des 872 ex-salariés de l'usine qui produisait plusieurs centaines de milliers de boîtes de vitesse chaque année continuent de contester, cette fois devant le Conseil des prud'hommes de Bordeaux les conditions de l'arrêt de l'activité et de leur licenciement économique.

Ce mercredi 9 juin, certains d'entre eux sont arrivés tôt place de la République à Bordeaux. À 8 h 15, alors que leur audience devant le Conseil des prud'hommes n'est programmée qu'à 9 heures, Laurent, Alain et Olivier, qui avaient en moyenne vingt-cinq ans d'ancienneté dans l'usine Ford, puis FAI, quand les machines se sont définitivement arrêtées, patientent en échangeant des nouvelles. « Nous restons en contact par petits groupes, via nos pages Facebook notamment, mais nous n'avons pas trop d'occasions de nous voir », explique Laurent. Ce quadragénaire a retrouvé un emploi dans l'industrie, « je suis passé de la production à la fourniture de pièces en

quelques mois, sans l'aide du cabinet de reclassement. La proposition d'emploi, je suis allé la chercher seul. »

À ses côtés, Olivier est désormais en CDI intérimaire depuis la fin de son préavis. Entre mon ancien poste et celui-là, j'ai renoncé à 12 000 euros de revenus par an. » Alain, lui, n'a pas retrouvé de poste, il l'a créé. « Pour des raisons personnelles, une difficulté à m'éloigner de mes proches, j'ai fondé une microentreprise dans le domaine du service à la personne. », précise-t-il.

« C'est plus qu'un symbole »

« Nous voulons que les Prud'hommes reconnaissent que le constructeur pouvait éviter l'arrêt de l'activité et que nous méritons des dommages et intérêts pour ce gâchis ! » lâche unanimement le trio avant de rejoindre plusieurs dizaines d'anciens collègues « FAI » et leur représentant, Philippe Poutou, ex-salarié CGT de FAI, ancien candidat à la présidentielle et aujourd'hui élu au Conseil municipal de Bordeaux, qui patientent déjà pour passer le sas de sécurité du palais de justice.

« Nous méritons des dommages et intérêts pour ce gâchis »

« C'est plus qu'un symbole », estime Philippe Poutou, « cette procédure montre que nous ne lâcherons rien face aux décisions des employeurs. Si nous sommes encore debout et que nous contestons encore les licenciements c'est pour nous, nos droits, mais aussi pour ceux de tous les salariés », glisse-t-il avant d'offrir un coup de main à Me Phillipe Brun, en charge de leur défense... Des piles de dossiers de ses clients, 144 clients du jour (cinq dossiers supplémentaires seront soumis au Conseil dans quelques mois) et du très épais classeur qui renferme sa plaidoirie.

« Cette procédure montre que nous ne lâcherons rien face aux décisions des employeurs »

Arguments, contre-arguments

Dans la salle d'audience, la partie adverse représentant Ford, Me Marion Guertault, a pris la parole pour demander à la juridiction prud'homale de se déclarer incompétente pour juger du respect du plan de sauvegarde de l'emploi et de ses obligations par Ford qui a été validé par la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi). « Sa contestation ne relève désormais plus que du

tribunal administratif. » Une demande combattue par Me Philippe Brun qui reproche à la Direccte d'avoir homologué un PSE (Plan de sauvegarde de l'emploi) sans savoir si la cause économique le justifiait. Il s'est évertué à prouver que ce n'était pas le cas et que seule la juridiction prud'homale pouvait s'en assurer. Pour prouver que les licenciements étaient abusifs, pendant deux heures, l'avocat des salariés a parlé d'engagements non tenus par Ford, de mensonges de la direction concernant son avenir. Il a rappelé les 12 millions d'euros de fonds publics destinés à soutenir l'emploi et aussi les trois propositions de reprise du site par le groupe Punch rejetées par Ford.



« L'idéologie n'est pas le droit », ripostait Me Guertault. « La loi a été respectée, les engagements tenus. La cessation d'activité était parfaitement justifiée. Les offres de reprise de Punch ne reposaient sur aucun carnet de commandes existant. Ford a préféré assumer un PSE avantageux qui a vu les salariés partir avec, au minimum 20 mois de salaires et 50 mois pour certains. Un des demandeurs a touché 37 mois d'indemnités, il réclame avec cette procédure l'équivalent de 95 mois de salaire... Je vous demande de débouter les salariés de l'ensemble de leurs demandes », concluait-elle.

Le prononcé de jugement est programmé au 13 octobre prochain.